



141^e Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)
13-17 octobre 2019



Seul le texte prononcé fait foi

Allocution de Mme Tatiana Valovaya Secrétaire générale adjointe de l'ONU Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève

141^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)

Belgrade, Serbie
Dimanche 13 octobre à 19 h 30

Monsieur le Président Vučić (*Président de la République serbe*),
Madame Gojković (*Présidente de l'Assemblée nationale serbe*),
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de me joindre à vous pour cette 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire. Je souhaite tout d'abord vous transmettre un message spécial d'António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Message vidéo du Secrétaire général de l'ONU :

C'est avec grand plaisir que je salue l'Union interparlementaire.

Je me félicite de l'accent mis sur le droit international, la couverture sanitaire universelle, l'urgence climatique et les Objectifs de développement durable.

En tant qu'ancien parlementaire, je sais combien votre contribution, à vous, représentants du peuple, est cruciale pour la réalisation de progrès communs.

Pour affronter les défis de notre époque, nous avons besoin d'un monde multipolaire doté d'institutions multilatérales fortes, et d'un respect universel du droit international.

C'est la voie à emprunter pour édifier un monde pacifique, prospère et pérenne, dans lequel personne n'est laissé de côté.

Je compte sur votre appui indéfectible.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs,

Voici 130 ans que l'UIP œuvre activement à la défense des valeurs fondamentales de la démocratie. Au fil des années, elle s'est employée, par toutes sortes d'activités, à exercer une action positive dans le domaine de l'autonomisation des jeunes, des droits de l'homme, du renforcement des parlements et de la promotion de gouvernements responsables et redevables, partout dans le monde. J'accorderai une mention spéciale au travail accompli par l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes et de la promotion de la participation des femmes en politique, tant il est évident que nous pourrions accomplir davantage de choses si nous ne laissons pas la moitié de l'humanité de côté. Le solide partenariat qui existe entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies remonte à 1946, et cette longue et fructueuse collaboration témoigne de ce qu'il est possible d'accomplir en travaillant de concert.

Aujourd'hui, l'étendue de notre coopération est remarquable, depuis les partenariats nationaux avec les coordonnateurs résidents de l'ONU jusqu'aux auditions parlementaires annuelles, en passant par les interactions régulières entre parlementaires et responsables de l'ONU par le biais de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP : la liste est longue.

L'UIP a aussi apporté un grand soutien à certaines entreprises clés de l'ONU, en particulier au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, stimulant l'action parlementaire en faveur de ces programmes aux niveaux national, régional et mondial.

À l'ONU, nous attachons une grande importance à ces liens étroits qui nous lient à l'UIP, ainsi qu'au rôle clé joué par les parlementaires dans les sociétés de la planète. Nous nous félicitons de votre participation active aux travaux de l'ONU.

Pourquoi est-ce aussi important ? Alors que nous célébrons cette année les 100 ans du multilatéralisme et, l'année prochaine, le 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons besoin, plus que jamais, de parlementaires qui apportent un soutien énergique au multilatéralisme et résistent à la vague de populisme et de nationalisme qui déferle sur différentes parties du monde. Les parlements peuvent considérablement contribuer à restaurer la confiance dans les sociétés d'aujourd'hui.

Nous avons également besoin d'une approche plus moderne du multilatéralisme, qui soit à la fois inclusive et collaborative. Dans le contexte actuel d'interconnexion et d'interdépendance, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ne peuvent, à eux seuls, apporter une réponse efficace aux problèmes mondiaux complexes – tels les changements climatiques, les conflits, le développement et les migrations – auxquels nous sommes confrontés collectivement.

Transformer notre monde sans laisser personne en arrière – tel est le but du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 Objectifs. Pour y parvenir, tous devront joindre leurs efforts, aussi bien l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements que le secteur privé, la société civile ou les citoyens individuels.

2030 approchant rapidement, nous abordons la "décennie d'action" pour la réalisation des objectifs. Tout reste possible. En cas d'échec, les inégalités du passé seront reconduites et des milliards de personnes souffriront encore de pauvreté, de faim, de maladie et d'ignorance, privées d'eau potable et d'autres services élémentaires, ne connaissant ni la paix, ni la justice, ni la sécurité. 2030 marquera un tournant décisif pour l'humanité. Nous n'avons pas le droit d'échouer. Nous devons faire plus, et plus vite.

Votre aide sera précieuse. En votre qualité de parlementaires, votre action et votre influence sont cruciales. Vous votez les budgets et adoptez les lois qui transforment les engagements internationaux en mesures concrètes sur le plan national et local. Il nous faut transcender les cycles politiques de court terme, mobiliser toutes les personnes et tous les moyens disponibles. Nous avons besoin de solutions et de partenariats de long terme. Et à ce stade, j'aimerais, si vous le permettez, faire une suggestion.

Nous avons besoin que les lois nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable soient en place. Il me semble qu'il serait formidablement utile que l'UIP et vous, parlementaires expérimentés, dressiez – dans une optique de volontariat – une liste des dispositions législatives minimales nécessaires à la mise en œuvre de chacun des objectifs. Il s'agirait d'une sorte de "feuille de route législative" proposée à tous les parlements, exposant les exigences minimales en matière de législation pour chacun des objectifs : l'objectif 4 sur l'éducation requiert, par exemple, une éducation de qualité pour tous, sur un pied d'égalité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. En élaborant une telle "feuille de route législative" vous faciliteriez et accélérerez la réalisation des objectifs. Par voie de conséquence, cette démarche favorisera le financement des objectifs en établissant clairement, dans chaque pays, un environnement adapté et propice aux ODD. Vous pourriez ainsi avoir un formidable impact et j'espère que vous accueillerez positivement cette idée.

Mesdames et Messieurs,

Votre engagement envers le multilatéralisme et la coopération internationale est claire. Le thème du "renforcement du droit international", choisi pour cette Assemblée en témoigne. Nous vous enjoignons de montrer la voie, d'accélérer le rythme, de trouver des moyens innovants pour atteindre ce but et nous aider à édifier – pour reprendre les termes du Secrétaire général – un monde pacifique, prospère et pérenne, dans lequel personne n'est laissé de côté.

Les défis planétaires appellent une réponse collective. C'est en resserrant notre collaboration que nous augmenterons nos chances de réussite. En partenariat, nous pouvons faire des progrès véritables, significatifs et rapides.

Merci pour votre attention. Je vous souhaite d'excellents débats.